



## OFFRE D'EMPLOI CHEF D'ÉTABLISSEMENT COLLÈGE

*Rentrée 2025*



Le **réseau des établissements de l'Assomption**, relevant des Religieuses de l'Assomption, congrégation éducative aux dimensions internationales, recherche **un chef d'établissement pour son collège « Assomption Méditerranée » situé sur deux sites : Cogolin (83310) et Sainte-Maxime (83120)**, suite au départ à la retraite du directeur actuel.

Le collège compte 360 élèves, 120 sur le site de Cogolin et 240 sur celui de Sainte-Maxime. Le collège est composé actuellement de 12 classes, 4 à Cogolin et 8 à Sainte-Maxime, avec l'objectif d'avoir 6 classes sur chaque lieu. Vous aurez en charge la coordination des deux unités, avec la gestion des services généraux. L'équipe est formée de 24 professeurs et de 12 salariés qu'il vous faudra encadrer et animer.

Il s'agit d'un collège à l'ambiance familiale, ouvert à tous les profils d'élèves et plein de projets. Son histoire est à considérer puisqu'il a été fondé en 1990, à la demande des parents du Golfe de Saint-Tropez, à la suite de l'école Sainte-Anne située à Saint-Tropez. Le lien avec les familles est donc essentiel ; elles attendent une dimension pastorale de l'établissement clairement définie et porteuse de sens pour les jeunes et les adultes. Vous aurez à cœur aussi de poursuivre les projets éducatifs et pédagogiques mis en place, en particulier liés à l'ouverture internationale, et d'en proposer de nouveaux répondant aux besoins des élèves et aux attentes des familles. Votre rôle sera de veiller à la qualité de l'enseignement et de favoriser une bonne ambiance au sein du collège, à la lumière du Projet Apostolique et Éducatif de l'Assomption (PAEA).

Même si la rentrée scolaire et l'organisation scolaire sont préparées par le directeur actuel, un temps de tuilage est prévu avant votre prise de fonction, ainsi qu'une semaine de formation durant l'année scolaire. Vous bénéficierez aussi du réseau des chefs d'établissement d'Assomption France et de celui du diocèse de Toulon, avec des points de rencontre au cours de l'année.

Contractuellement, le poste de Chef d'établissement est un contrat de droit privé. La personne doit être titulaire du concours d'enseignement, le CAFEP ou similaire, et avoir de préférence déjà une expérience de direction d'un établissement du 2<sup>nd</sup> degré. Les compétences attendues sont celles développées dans le référentiel de l'ECM (Ecole des Cadres Missionnés).

La rémunération est fixée à partir du statut des chefs d'établissement et sera ajustée en fonction du profil et de l'expérience du candidat, au regard de la grille de classification. La mutuelle santé est prise en charge en totalité par l'employeur. Le candidat bénéficiera d'un PC et téléphone professionnel.

**Adresser sa candidature (Lettre de motivation et CV)**

**à Monsieur Anthony ODIN**

***Délégué de tutelle pour le réseau des établissements de l'Assomption***

à l'adresse mail suivante :

[assomption.france@gmail.com](mailto:assomption.france@gmail.com)